

## Point Marché rédigé le 20 mars 2020

par Alessandra Gaudio

Directrice des Solutions Patrimoniales

Les marchés financiers sont restés très volatiles face aux incertitudes liées aux chocs économique, financier et sanitaire. Le CAC 40 a, depuis le 12 mars (journée historique de sa plus forte chute à -12,3%), enregistré de nouvelles baisses pour terminer la semaine sur un rebond technique de 5,01%, à 4048,80 points. La même tendance a été constatée sur les principales bourses européennes. Les Etats-Unis ont, quant à eux, observé des mouvements plus importants liés à la prise de conscience de la diffusion locale du virus.

La volatilité des indices au cours des séances reste très élevée et est portée au gré des jours par les espoirs, les craintes, les annonces.

### Que s'est-il donc passé cette semaine ?

La prolifération du virus Covid19 en Europe, et désormais aux Etats-Unis, a rendu nécessaire des mesures drastiques de confinement pour limiter une contagion qui se révèle désormais dramatique. Afin de soutenir les individus et les entreprises, les Etats ont annoncé une série de mesures exceptionnelles, aussi bien en termes de renforcement de la protection sanitaire que de soutien à l'économie.

Par ailleurs, les Banques Centrales ont révélé successivement des mesures importantes de soutien à l'équilibre du système financier. Les banques centrales américaine, canadienne, suisse, européenne, anglaise et japonaise ont fait connaître la mise en place d'un mécanisme de liquidité pour assurer l'accès pour le système financier au financement en dollar. La BCE, dont les annonces de la semaine dernière avaient été fraîchement accueillies par les marchés et avaient suscité de nouvelles craintes d'éclatement de la zone Euro, a dévoilé le 18 mars un dispositif complet à soutien de la stabilité financière.

### Quelles sont ces mesures ?

Elles sont de deux ordres : budgétaires, de la part des gouvernements, et monétaires, de la part des Banques Centrales.

En France, Emmanuel Macron a annoncé le report des cotisations sociales et patronales pour le mois de mars (avril et mai pourraient suivre), la mobilisation d'un fonds de solidarité de 2 milliards d'euros pour les petites entreprises et la flexibilité dans l'usage du chômage partiel. Cela représente une impulsion budgétaire de l'ordre de 1,9% du PIB. A cela s'ajoute la mobilisation d'un fonds de garantie pour les prêts aux entreprises de 300 milliards d'euros.

L'Italie, la Grande Bretagne et la Suisse ont respectivement présenté un plan budgétaire représentant environ 1,4% du PIB de chacun de ces pays. L'Espagne voudrait quant à elle atteindre 1% et Donald Trump de son côté 6,5% du PIB américain... A noter que l'Allemagne s'est déclarée prête à remettre en cause le sacro-saint principe d'équilibre budgétaire.

Les mesures d'accompagnement fiscal et budgétaire apportent un potentiel de soutien significatif, en limitant les risques de faillite d'entreprises en manque de trésorerie et en ébauchant une mesure de soutien du pouvoir d'achat des ménages qui seraient touchés par des mesures de mise en chômage partiel.

Ces plans sont donc conséquents et absolument nécessaires. Ils entraîneront néanmoins une augmentation importante de la dette publique, et la charge de l'endettement pèsera à moyen terme sur des Etats déjà endettés si le rythme de croissance demeure faible. L'urgence est cependant aujourd'hui ailleurs...

Du côté des Banques Centrales, les mesures d'assouplissement monétaire à assurer la pérennité du système financier ont été également extraordinaires, à commencer par les baisses des taux directeurs. La Banque Centrale américaine a ainsi réduit de 150 points de base (1,5%) son taux principal pour le porter à zéro. La BCE a lancé un nouveau programme de rachat d'actifs, dénommé PEEP (le « Pandemic Emergency Purchase Programme ») de 750 milliards d'euros, qui sera réalisé d'ici la fin de l'année et pourra comprendre des emprunts grecs, jusqu'alors inéligibles.

De quoi ramener au moins temporairement la confiance sur le marché des obligations d'entreprises, qui était totalement bloqué avant les annonces de la BCE de mercredi dernier. La suite des actions de politique monétaire pourrait être une solution atypique, voire iconoclaste, souvent proposée par certains économistes, mais jusqu'aujourd'hui jamais appliquée, celle de la « monnaie hélicoptère », c'est-à-dire une injection directe de liquidité dans les poches des citoyens pour engendrer un effet choc immédiat, positif pour la consommation. Ainsi, Donald Trump a émis l'idée de distribuer cette semaine 1000\$ à chaque américain, promesse qui ne gâche rien en période électorale. Encore faut-il que les bénéficiaires en confinement aient envie de consommer...

### **Dans ce contexte, comment réagir sur les marchés ?**

La capitulation des investisseurs est en cours. L'indice de volatilité, également appelé « indice de la peur » a déjà dépassé les plus hauts niveaux datant de 2008, lors de la faillite de Lehman Brothers.

La volatilité des marchés est néanmoins amenée à perdurer, les intervenants sur les marchés financiers étant en attente de la traduction concrète des différentes annonces et des effets tangibles du confinement sur la propagation du virus. L'impact économique des stratégies de confinement dans une économie mondialisée est par ailleurs très différent de celui des récessions historiques, et rend complexe l'exercice de prévisions.

Aussi convient-il de rester mesuré dans les prises de position et de bien comprendre son profil de risque et sa propre sensibilité aux pertes par rapport à sa surface financière et ses projets. Si des opportunités d'investissement sur des valeurs de qualité ou thématiques séculaires semblent se profiler pour un investisseur de long terme, la liquidité des investissements et la diversification des placements en termes de zones géographiques et de classes d'actifs restent primordiaux dans toute prise de décision.

Toutes les équipes restent à vos côtés pour vous accompagner.

---

Les informations contenues dans ce document sont établies par Generali Vie en date du 28 juin 2020. Ces informations sont données à titre purement indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Generali Vie ou de tout autre entité du groupe Generali. Les informations contenues dans ce document ne sauraient refléter d'une quelconque manière une recommandation ou suggestion de Generali Vie quant à l'opportunité de conserver ou d'adopter une stratégie d'investissement. Aucune décision d'investissement ne devra être faite sur la base de ce document.

Le présent document ne constitue pas une analyse financière au sens de l'article 36.1 du Règlement délégué MIF II et D.321-2 du CMF ; ni ne constitue un conseil de quelque nature que ce soit.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur, Generali Vie, s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne doivent pas être l'élément central de la décision d'investissement du souscripteur. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Generali Vie - Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.